18.06.2015 – 08:40 Uhr

Souvenirs: soyez sur vos gardes Communiqué de presse commun OSAV et WWF

Zurich (ots) -

Chaque année, les touristes ramènent de vacances des milliers de souvenirs, ignorant qu'ils proviennent parfois d'espèces protégées. Le guide des souvenirs conçu par le WWF et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires vous prodigue à cet effet des conseils utiles.

Les vacances sont souvent synonymes de voyages. Au moment de rentrer, le touriste ne peut alors résister à la tentation d'acheter un souvenir de ce qui représente pour lui «les plus beaux jours de l'année». Or, ces objets qu'il rapporte contribuent à mettre en péril la survie des espèces animales et végétales menacées. «Si l'objet en question est soumis à la Convention de Washington sur la conservation des espèces CITES (voir encadré) et si le voyageur ne dispose pas de documents valides l'autorisant à exporter ou à importer, il peut risquer la confiscation de la marchandise et une procédure pénale», signale Mathias Lörtscher, responsable Conservation des espèces à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Et il ne s'agit pas de cas isolés, comme en témoignent les chiffres éloquents de la douane suisse: au cours des quatre dernières années, plus de 1300 objets ont été confisqués en moyenne par an, provenant d'espèces menacées. Parmi ces souvenirs, on trouve encore régulièrement, et étonnamment, des produits en ivoire.

Autre problème, l'importation d'animaux vivants en tant que souvenirs: «Il faut savoir que le trafic d'espèces animales et végétales protégées, qui rapporte environ 20 milliards de dollars par an, occupe, après le narcotrafic, le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains, la quatrième place du classement des marchés illégaux», explique Doris Calegari, spécialiste en protection des espèces au WWF Suisse. «De nombreuses espèces végétales et animales sauvages sont au bord de l'extinction en raison de ce trafic. »

Mais la plupart des touristes achètent ces souvenirs sans penser à mal et surtout sans intention criminelle. Le commerce de la plupart des espèces protégées est assorti d'autorisations, ce qui garantit leur utilisation durable. Mais les vendeurs qui opèrent sur les marchés des destinations touristiques attirent rarement l'attention des voyageurs sur l'obligation de disposer d'une autorisation. Afin que les touristes sachent exactement les risques qu'ils encourent lorsqu'ils achètent un souvenir et quels sont les produits pouvant être achetés en toute bonne conscience, un guide des souvenirs existe désormais sous forme d'application WWF, conçue en collaboration avec l'OSAV. Elle peut être téléchargée gratuitement sur www.wwf.ch/app.

((Encadré)) Qu'est-ce que la CITES? La «Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction», baptisée CITES, a établi une liste de plus de 35 000 espèces végétales et animales qui font l'objet d'un commerce international en tant que produits, vivants ou non. La CITES a pour objectif la préservation et l'utilisation durable des populations animales et végétales de notre planète. 180 Etats ont depuis signé l'accord multilatéral. La Suisse en a été l'un des premiers signataires. www.cites.org

Ne ratez pas notre quiz spécial Souvenirs pour les médias en ligne sur:
http://assets.wwf.ch/downloads/2015_06_12_mm_souvenir_quiz_f.pdf

Photographies:

Vous trouverez des photos pour illustrer votre article sur : www.wwf.ch/photos Des captures d'écran de l'application sont disponibles sur: www.wwf.ch/photos Le code QR de l'application est disponible ici: www.wwf.ch/photos

Informations complémentaires:

Guide des souvenirs, conçu en collaboration avec l'OSAV: www.wwf.ch/app

Contact:

Questions relatives à la CITES: Service Médias OSAV,
media@blv.admin.ch, 058 463 78 98

Pierrette Rey, porte-parole pour la Suisse romande, WWF Suisse, tél.
021 966 73 75 ou tél. portable 079 662 47 45

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017820/100774377 abgerufen werden.